EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

N° d'imprimé : S 636283361

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSUR

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	02/10/2025	25086907

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

01/12/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013S227

(9) RAISON SOCIALE : **MARIGNANE AUTO BILAN**

(3) COORDONNÉES :
Tel. : 0442888800
Espace Carthage
13700 MARIGNANE

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 013S1548
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GB-872-GL (F)	17/08/2021	17/08/2021

Marque	Désignation commerciale
CITROEN	C5 AIRCROSS

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VR7ACYHZSML032184	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10CTRVP119R246	GO

Document(s) présenté(s) : Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

95122

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillance(s) majeure(s)

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG.

Défaillance(s) mineure(s)

4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVD.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à + 8m/km):	+4.8m/Km			
Dissymétrie suspension (≤30%):	3%		18%	
Forces verticales :	936daN		650daN	
Frein de service :				
Forces de freinage :	280daN	292daN	209daN	201daN
Déséquilibre (<20%):	5%		4%	
Forces de freinage (efficacité) :	280daN	292daN	209daN	201daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):	61%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 22%				
Emissions à l'échappement :				
Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1				
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-4.0%	-2.8%		
Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	-2.3%	-4.0%		